

# BULLETIN

## Officiel

Ministère des sports  
Ministère de l'éducation nationale  
et de la jeunesse

---

**Jeunesse,  
Sports  
& Vie associative**

N° 1 - 20 janvier 2020

**Plan de classement**

**Sommaire chronologique**

**Sommaire thématique**



**DIRECTION  
DE L'INFORMATION  
LÉGALE  
ET ADMINISTRATIVE**

26, rue Desaix  
75727 Paris Cedex 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

# Plan de classement

## ADMINISTRATION

Administration générale

Administration centrale

Services déconcentrés

Autorités administratives indépendantes, établissements et organismes

AFLD

CNDS

ASC

OFQJ

Distinctions honorifiques

## SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Professions du sport et de la jeunesse

Sport

Associations et instances sportives

Équipements sportifs

Jeunesse et vie associative



## *Sommaire chronologique*

	Pages
<b>15 novembre 2019</b>	
<b>Arrêté du 15 novembre 2019</b> portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de taekwondo .....	<b>10</b>
<b>Arrêté du 15 novembre 2019</b> portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française d'athlétisme.....	<b>11</b>
<b>Arrêté du 15 novembre 2019</b> portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de hockey sur gazon.....	<b>12</b>
<b>Arrêté du 15 novembre 2019</b> portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de tir.....	<b>13</b>
<b>29 novembre 2019</b>	
<b>Convention de délégation de gestion du 29 novembre 2019</b> entre le service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la cheffe de l'inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche, et la direction des ressources humaines des ministères sociaux....	<b>3</b>
<b>17 décembre 2019</b>	
<b>Arrêté du 17 décembre 2019</b> portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, de la jeunesse et des sports.....	<b>1</b>

## Sommaire thématique

Pages

### ADMINISTRATION

#### *Administration générale*

<b>Arrêté du 17 décembre 2019</b> portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, de la jeunesse et des sports .....	<b>1</b>
---	----------

#### *Administration centrale*

<b>Convention de délégation de gestion du 29 novembre 2019</b> entre le service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la cheffe de l'inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche, et la direction des ressources humaines des ministères sociaux....	<b>3</b>
--	----------

### SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

#### *Sport*

##### *Associations et instances sportives*

<b>Arrêté du 15 novembre 2019</b> portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de taekwondo .....	<b>10</b>
<b>Arrêté du 15 novembre 2019</b> portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française d'athlétisme.....	<b>11</b>
<b>Arrêté du 15 novembre 2019</b> portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de hockey sur gazon.....	<b>12</b>
<b>Arrêté du 15 novembre 2019</b> portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de tir.....	<b>13</b>

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Arrêté du 17 décembre 2019 portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, de la jeunesse et des sports**

NOR : SSAR1930792A

La ministre des solidarités et de la santé, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et la ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2018-406 du 29 mai 2018 relatif à différents comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2019 portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2019 portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, de la jeunesse et des sports ;

Sur proposition des organisations syndicales,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 septembre 2019 portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, de la jeunesse et des sports est modifié ainsi qu'il suit :

#### **Syndicat CGT**

*Membre suppléant*

Mme Sofia GONZALEZ, direction de la sécurité sociale.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et au *Bulletin officiel* jeunesse, sports et vie associative.

Fait le 17 décembre 2019.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le sous-directeur de la qualité de vie au travail,*  
DAVID HERLICOVIEZ

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Convention de délégation de gestion du 29 novembre 2019 entre le service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la cheffe de l'inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche, et la direction des ressources humaines des ministères sociaux**

NOR : MENA1900450X

La présente convention est conclue en application du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (art. 76).

Entre :

La secrétaire générale des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation représentée par M. Thierry BERGEONNEAU, chef de service de l'action administrative et des moyens (SAAM),

La cheffe du service de l'IGESR, Mme Caroline PASCAL, désignés sous le terme de « délégué », d'une part,

Et :

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales, représentée par M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines, désigné sous le terme de « délégué », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup>

##### *Objet et périmètre de la convention*

Le décret n° 2019-1001 du 27 septembre 2019 portant création de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 regroupe les compétences dévolues jusqu'à présent aux inspections générales des ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des sports et de la jeunesse et de la culture. Cette inspection est placée sous l'autorité directe et conjointe des ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse, de la recherche et des sports.

Dans l'attente du transfert des moyens budgétaires, ETP et masse salariale, en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » vers le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » inscrit au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en loi de finances 2020, l'organisation des responsabilités des parties prenantes durant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 décembre 2019 permet d'assurer la continuité de gestion des personnels affectés précédemment à l'IGJS.

En application des articles 1 et 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, la présente convention a pour objet :

- de préciser la répartition des compétences entre les parties prenantes en matière de gestion des ressources humaines dans ses deux composantes, gestion administrative et paie, des inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports, intégrés dans le nouveau corps des IGESR et des personnels administratifs de l'IGJS.

La liste nominative des agents faisant l'objet de la présente délégation de gestion figure en annexe 1 ;

- de définir les modes d'organisation, et notamment les éléments relatifs à la conservation et à l'échange des documents liés à la gestion des ressources humaines, ainsi que l'ensemble des compétences, gestion administrative et paye exercées par le délégataire pour le compte du délégant.

## Article 2

### *Répartition des compétences entre le délégataire et le délégant*

#### **2.1. Compétences dévolues au délégataire**

En application du décret n° 2004-1085 susvisé, le délégataire reçoit délégation pour :

2.1.1. Signer les arrêtés et décisions relatives aux événements de gestion suivants :

- octroi de congé de maladie ordinaire, octroi de temps partiel thérapeutique ;
- octroi de congé de maternité et de paternité ;
- attribution et versement du CIA au titre de l'année 2019 ;

2.1.2. Gérer et suivre et les congés annuels et organiser la campagne d'alimentation des comptes épargne temps ;

2.1.3. Instruire et traiter les demandes d'admission à la retraite effectuées par les inspecteurs généraux avant le 31 décembre 2019, en relation avec les services du délégant ;

2.1.4. Assurer la rémunération principale, dans toutes ses composantes, des agents visés par la convention y compris l'exécution en paye des arrêtés et décisions qui relèvent de la compétence de la cheffe du service de l'IGESR.

#### **2.2. Compétences relevant de la compétence de la cheffe du service de l'IGESR**

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2019-1001 du 27 septembre 2019 relatif au statut particulier du corps de l'inspection générale de l'éducation nationale, du sport et de la recherche, la cheffe de l'IGESR est seule compétente dans les domaines suivants :

1° Elle dirige l'activité du service de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. À ce titre, elle répartit les missions entre les membres de l'inspection générale et fait connaître aux ministres intéressés les conclusions de leurs travaux. Elle peut décider de ne pas transmettre ces conclusions, après avis d'une commission constituée de membres du corps de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche qu'il désigne.

2° Elle assure la gestion du corps et en préside la commission administrative paritaire. Relèvent ainsi de sa compétence, l'organisation et la mise en œuvre de l'ensemble des procédures liées aux opérations de recrutement et de gestion.

3° Elle peut proposer aux ministres les mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement du service.

## Article 3

### *Transfert des dossiers administratifs et financiers des agents visés par la convention*

3.1. Afin de permettre la prise en charge financière par le délégant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le délégataire adressera aux services du SAAM les pièces administratives et financières figurant en annexe 3 au plus tard le 30 novembre 2019.

3.2. Le délégataire en lien avec le délégant organise selon les modalités communément définies par le SRE la transmission des comptes CIR des agents visés par la convention.

3.3. Conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, les dossiers individuels des agents seront transmis à l'IGESR pour les dossiers des inspecteurs généraux, au SAAM pour les personnels administratifs par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 30 janvier 2020.

Les dossiers individuels devront comporter l'intégralité des pièces et documents visés dans la nomenclature cadre annexée à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support électronique, ainsi qu'un état de situation du compte épargne temps (CET) et un état de situation de compte personnel de formation (CPF) arrêtés au 31 décembre 2019.



Article 4

*Durée, résiliation*

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prend fin au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2020.

Article 5

*Publication*

La présente convention est publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale, au *Bulletin officiel* du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au *Bulletin officiel* jeunesse, sports et vie associative.

Fait le 29 novembre 2019.

Le délégant :

Pour la secrétaire générale des ministères  
de l'éducation nationale et de la jeunesse  
et de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation :

*Le chef du SAAM,*  
THIERRY BERGEONNEAU

Le délégataire :

Pour la secrétaire générale des ministères  
chargés des affaires sociales :

*Le directeur des ressources humaines,*  
PASCAL BERNARD

*La cheffe du service de l'IGESR,*  
CAROLINE PASCAL

## LISTE DES ANNEXES

### Annexe 1 :

- 1a : Liste des personnels d'inspection arrêtée au 30/09/2019 avec le grade et l'échelon.
- 1b : Liste des personnels administratifs arrêtée au 30/09/2019 avec le grade et l'échelon.

### Annexe 2 :

Liste des pièces à transmettre pour la prise en charge administrative et paye des agents transférés (au plus tard le 30 Novembre 2019).

### Annexe 3 :

Liste des pièces à transmettre dans le cadre du transfert du dossier individuel de l'agent dont une attestation de situation du compte épargne temps (CET) et une attestation de situation de compte personnel de formation (CPF).

ANNEXE 1

LISTE NOMINATIVE DES AGENTS

1a: Liste des personnels d'inspection générale arrêtée au 30/09/2019 avec le corps grade.

Civ.	Nom	Prénom	Corps	Grade	Echelon du grade IGJS	commentaires
M.			IGJS	1ère cl	ES	
Mme			IGJS	1ère cl	3ème	
M.			IGJS	1ère cl	4ème	
M.			IGJS	1ère cl	ES	
M.			IGJS	1ère cl	ES	
Mme			IGJS	2ème cl	14ème	
M.			IGJS	1ère cl	4ème	
M			IGJS	1ère cl	ES	
Mme			IGJS	1ère cl	ES	
Mme			IGJS	1ère cl	1er	
M.			IGJS	1ère cl	ES	
M.			IGJS	1ère cl	4ème	
M			IGJS	1ère cl	4ème	
M			IGJS	1ère cl	ES	
M.			IGJS	1ère cl	ES	
Mme			IGJS	1ère cl	ES	
M,			IGJS	1ère cl	4ème	
M.			IGJS	1ère cl	4ème	
M.			IGJS	1ère cl	ES	
M.			IGJS	2ème cl	14ème	
M.			IGJS	1ère cl	ES	
Mme			IGJS	1ère cl	4ème	
M.			IGJS	1ère cl	4ème	
M			IGJS	1ère cl	4ème	
M			IGJS	1ère cl	4ème	

1b : Liste des personnels administratifs arrêtée au 30/09/2019 avec le corps grade.

Civilité	Nom	Prénom	Corps	Grade	Echelon	Adm
M.			Inspecteur JS	2ème classe	7	JS
Mme			Adj adm principal	2ème classe	6	EN
Mme			Secrétaire adm	Classe sup	12	Affaires sociales
Mme			Ingénieur RF	1ère classe	4	EN
Mme			Adj adm principal	2ème classe	5	Affaires sociales
Mme			Attaché	Principal	7	Affaires sociales
Mme			Inspecteur JS	Hors-classe	3	JS

## ANNEXE 2

### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR EN CHARGE FINANCIÈRE

- Fiche de renseignements (modèle joint)
- Copie lisible de la pièce d'identité
- Copie lisible de la carte vitale (ou attestation de la carte vitale)
- RIB
- Fiche de synthèse (historique de carrière) issue du SIRH et/ou état des services

en liaison avec le Bureau de gestion de l'IGESR :

- Procès-verbal d'installation
- Arrêté de reclassement

Le cas échéant :

- Demande de SFT (modèle joint)
- Demande de prise en charge transport (modèle joint)

En accord avec les services de la DRFIP de Paris, le certificat de cessation de paiement sera transmis en interne à la DRFIP entre les services gestionnaires des ministères concernés.

### ANNEXE 3

#### LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER INDIVIDUEL

- 1 – Nomenclature des documents pouvant figurer au dossier : cf annexe de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support électronique.
- 2 – Etat de situation du CET au 31 décembre 2019.
- 3 – Etat de situation du CPF au 31 décembre 2019.

## SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

### SPORT

#### Associations et instances sportives

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Arrêté du 15 novembre 2019 portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de taekwondo**

NOR : SPOR1930813A

La ministre des sports,

Vu le code du sport, titre III, chapitre I<sup>er</sup>, section 2, sous-section 3, notamment l'article R.131-17 ;

Vu l'avis du directeur technique national de la Fédération française de taekwondo,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, Mme Gulash ALONSOTAPIA, recrutée sur un contrat de préparation olympique, sera chargée de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de taekwondo.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines et le directeur des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des sports.

Fait le 15 novembre 2019.

Pour la ministre et par délégation :  
*La cheffe du bureau des personnels de la jeunesse  
et des sports, de l'éducation nationale  
et des instituts spécialisés,*  
CHRISTINE LABROUSSE

## SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

### SPORT

#### Associations et instances sportives

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Arrêté du 15 novembre 2019 portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française d'athlétisme**

NOR : SPOR1930814A

La ministre des sports,

Vu le code du sport, titre III, chapitre I<sup>er</sup>, section 2, sous-section 3, notamment l'article R. 131-17 ;

Vu l'avis du directeur technique national de la Fédération française d'athlétisme,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, M. Gaëtan BLOUIN, recruté sur un contrat de préparation olympique, sera chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française d'athlétisme.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines et le directeur des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des sports.

Fait le 15 novembre 2019.

Pour la ministre et par délégation :  
*La cheffe du bureau des personnels de la jeunesse  
et des sports, de l'éducation nationale  
et des instituts spécialisés,*

CHRISTINE LABROUSSE

## SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

### SPORT

#### Associations et instances sportives

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Arrêté du 15 novembre 2019 portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de hockey sur gazon**

NOR : SPOR1930815A

La ministre des sports,

Vu le code du sport, titre III, chapitre I<sup>er</sup>, section 2, sous-section 3, notamment l'article R. 131-17 ;

Vu l'avis du directeur technique national de la Fédération française de hockey sur gazon,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, M. Antoine FRANCOIS, recruté sur un contrat de préparation olympique, sera chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de hockey sur gazon.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines et le directeur des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des sports.

Fait le 15 novembre 2019.

Pour la ministre et par délégation :  
*La cheffe du bureau des personnels de la jeunesse  
et des sports, de l'éducation nationale  
et des instituts spécialisés,*  
CHRISTINE LABROUSSE



## SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

### SPORT

#### Associations et instances sportives

MINISTÈRE DES SPORTS

**Arrêté du 15 novembre 2019 portant désignation de l'agent chargé  
de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de tir**

NOR : SPOR1930816A

La ministre des sports,

Vu le code du sport, titre III, chapitre I<sup>er</sup>, section 2, sous-section 3, notamment l'article R. 131-17 ;

Vu l'avis du directeur technique national de la Fédération française de tir,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, Mme Valérie BELLENOUE, recrutée sur un contrat de préparation olympique, sera chargée de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de tir.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines et le directeur des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des sports.

Fait le 15 novembre 2019.

Pour la ministre et par délégation :  
*La cheffe du bureau des personnels de la jeunesse  
et des sports, de l'éducation nationale  
et des instituts spécialisés,*

CHRISTINE LABROUSSE